

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

## AMENDEMENT

N° 906

présenté par

Mme Massat, M. Launay, Mme Le Dissez, M. Plisson, rapporteur M. Pellois, M. Boisserie,  
M. Aylagas, M. Vergnier, M. Féron, Mme Fabre, Mme Huillier, M. Blein, Mme Troallic,  
M. Daniel, M. Villaumé, M. Cottel, Mme Le Loch, Mme Imbert, M. Mesquida, Mme Marcel,  
M. Borgel, Mme Martinel, M. Premat, Mme Pires Beaune et Mme Fourneyron

-----

### ARTICLE 56

Après la seconde occurrence du mot :

« gaz »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 30 :

« peuvent avoir pour objet d'éviter ou de différer, dans de bonnes conditions économiques,  
l'extension ou le renforcement de ce réseau ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.